ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 65487

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur la vive préoccupation que suscitent la privatisation de la gestion de la forêt publique ainsi que l'intensification des prélèvements de bois. Or la forêt doit faire face à de nombreux défis. Aussi lui demande-t-il quelles sont ses intentions pour doter la politique forestière d'une capacité forte susceptible de donner les impulsions nécessaires.

Texte de la réponse

Conformément à l'article L. 121-1 du code forestier, la politique forestière a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts. Elle prend en compte leurs fonctions économique, écologique et sociale. Les documents de politiques forestières traduisent, de manière adaptée aux spécificités respectives des forêts relevant du régime forestier, les objectifs d'une gestion durable. L'office national des forêts (ONF) est en charge de la mise en oeuvre du régime forestier. Une rencontre entre le ministre chargé des forêts, les représentants des communes forestières et le président de l'ONF s'est tenue le 18 septembre 2014 et a permis d'évoquer avec tous ces acteurs les perspectives budgétaires de l'ONF pour les trois prochaines années. Cette réunion a permis de constater l'accord de l'ensemble des partenaires sur un certain nombre d'objectifs, à savoir, le maintien du régime forestier garant d'une gestion durable des forêts publiques, la consolidation de l'ONF, la valorisation économique nécessaire des forêts par un renforcement de la mobilisation des ressources forestières pour répondre aux besoins de la filière en bois, et la contribution à l'objectif national de réduction de la dépense publique. Sur ces bases, le ministre a proposé d'anticiper dès 2015, la négociation d'un nouveau contrat d'objectif entre l'État, l'ONF et les communes forestières pour la période 2016-2020.

Données clés

Auteur : M. André Schneider
Circonscription : Bas-Rhin (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65487
Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 octobre 2014, page 8328
Réponse publiée au JO le : 28 octobre 2014, page 9043